

## GT DIGITAL ADVANCED TOWER DU 28 AVRIL 2017

La deuxième réunion du GT DAT, dont le SNNA/FO avait obtenu la création, s'est tenue le 28 avril dernier. FO constate malheureusement que les limites de la démarche visant à étudier « en opportunité » et le mandat du GT semblent de plus en plus floues.

Face à l'introduction de la technologie « Remote Tower » en France, l'attitude de l'administration consistant à éluder systématiquement les questions de fond et nier purement et simplement les limites posées par la majorité des OS n'est pas à la hauteur de l'enjeu.

### Les « études d'opportunités » de la DO

Après avoir examiné les mandats d'étude pour les 3 projets Ground Tower (Saint-Etienne, Bergerac et Châteauroux) lors de la séance précédente, le GT était cette fois invité à suivre l'avancement des « 4 études d'opportunités » lancées par la DO :

- **La visualisation de Franczal depuis Blagnac** qui a été abandonnée car le gain escompté ne mérite pas l'investissement nécessaire selon la DO...
- **Les études concernant les visualisations prévues à Pyrénées** (pour faciliter les coordinations entre Pau et Tarbes) et à **Bordeaux** (pour compenser l'absence de radar sol) se poursuivent. Le SNNA/FO a réitéré sa demande afin que le système de visualisation sol à Bordeaux soit certifié comme un véritable système de surveillance et ne se limite pas à l'ajout d'une simple visualisation sur les positions de contrôle.
- La quatrième étude d'opportunité concerne **l'hélistation du quai du large à Cannes**. L'administration prévoit la création d'une position LOC 2 à Cannes Mandelieu (LFMD), pour contrôler les décollages et atterrissages sur cette hélistation avec la possibilité de regroupement des positions LOC 1 et LOC 2 par l'ajout d'un écran sur la position LOC 1 de Cannes.

Le SNNA/FO est bien conscient qu'une visualisation de l'hélistation très active pourrait faciliter le travail des contrôleurs de Cannes. Toutefois, leur transférer la responsabilité du contrôle de l'hélistation, qui est actuellement gérée par les OPS locales (contactées par les hélicoptères en approche), revient à créer une « Remote Tower » au sein de la CTR de Cannes.

L'argument avancé par l'administration selon lequel tous les aéronefs évoluant dans la CTR sont contrôlés et qu'il est donc logique que les mouvements des aéronefs au Quai du large fassent l'objet d'autorisation de décollage et d'atterrissage, est fallacieux. Dans ce cas il faudrait prévoir des positions LOC 2 dans l'ensemble des tours où des hôpitaux accueillent des hélicoptères.

Le cas de Cannes démontre toute l'importance de l'association des OS au projet Digital Tower par la DSNA : dès le départ, la majorité des OS (à l'exception d'une) s'est opposée au contrôle multisite !

Toutes les OS sans exception se sont associées à la position exprimée par le SNNA/FO lors de la réunion d'information du 7 novembre dernier : Non au contrôle simultané !

**En proposant lors du premier projet réel de Remote Tower un contrôle multisite à distance, qui sera simultané dès lors que les positions LOC 1 et 2 seront regroupées à Cannes la DO dégrade la sécurité des usagers et les conditions de travail des personnels.**



## A quoi sert ce GT ?

La question se pose d'autant plus clairement que la seconde partie de la réunion a été consacrée à la présentation des suites du COPIL du 20 avril 2017. Nous avons appris que ce COPIL avait écarté certaines nouvelles études DAT (visualisation piste ULM à Muret), en avait ajouté d'autres (visualisation d'une zone masquée à Aimé Césaire), avait renoncé à des études en cours (Francazal), et que c'est au COPIL seul que revient toute décision finale.

**Le mandat du GT était pourtant clair : examiner un certain nombre de projets, avancés ou non (3 Ground Tower, 4 études d'opportunité, 2 projets en cours – Orly et Saint-Pierre et Miquelon – et 2 études nationales – Remote Tower mobile et Extensions d'horaires), pour dégager des conclusions afin de permettre l'introduction de la technologie en France dans de bonnes conditions.**

**Dès la deuxième réunion, le GT devient un lieu d'information sur les décisions prises par le COPIL sans que l'on comprenne bien ce qui guide ce dernier. La DSNA ne respecte pas ses engagements !**

A la question « l'administration va-t-elle réfléchir à un rating spécifique au Remote Tower, dès lors que les conditions de travail pour les contrôleurs sont différentes du contrôle depuis une vigie classique ? La réponse de l'administration est : NON

Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de différence entre contrôler d'une vigie classique ou d'une Remote Tower (ce que semble valider une OS). **Le SNNA/FO estime au contraire que travailler dans un environnement naturel à 360° et via des écrans où la réalité est ramenée à 270°, ce n'est pas vraiment la même chose...**

**La prochaine réunion est prévue dans 6 mois. Il a fallu insister pour qu'elle ait lieu avant le COPIL qui décidera de la poursuite des études Ground Tower ou de la mise en œuvre des conclusions des études d'opportunités.**

**LE SNNA/FO NE SE SATISFAIT PAS DE CETTE METHODE MÉPRISANTE POUR LES AGENTS**

## Des réponses indispensables avant de continuer

Pour le SNNA/FO, il est impératif de répondre rapidement aux questions suivantes :

- Est-il envisageable d'introduire le contrôle « digital » sur tout type d'aérodrome, quel que soit le type de trafic, quelle que soit la densité de trafic ? Quel type d'opération est acceptable dans le contexte français : contrôle mono site, multi site, distant, consécutif, simultané ?
- Quelles sont les modifications des responsabilités des contrôleurs et les conséquences en matière d'évolution réglementaire ?
- Quelles conséquences en termes de facteur humain ? L'attention des contrôleurs risque-t-elle d'être atténuée/modifiée par le contrôle via un media ? Quelles conséquences en termes de fatigue oculaire, de fatigue en général ? Quelles conséquences si, de surcroît, le contrôleur est appelé à gérer plusieurs aérodromes, consécutivement ou pire, simultanément ? Quelles conséquences, quels risques d'avoir des visualisations à 270° (au mieux) de situations réelles ?
- Quelle formation particulière pour les contrôleurs de Digital Tower ? Quelle « transformation » du contrôle classique vers le contrôle « digital » ? Les seuls rating ADV/ADI suffisent-ils à garantir une formation adaptée à un environnement différent de celui dans lesquels ils ont été acquis par les contrôleurs ?



- Quelles modifications du temps de travail, des temps de pause, pour des agents appelés à travailler en continu sur écran ? Dans des salles fermées ? Quelle valorisation sociale pour des agents dont les responsabilités seront accrues et les conditions de travail révolutionnées ?
- Quel rôle pour les IESSA en termes de maintenance ? Quelle formation pour ces agents ?
- Quelle politique d'investissement de la DSNA en la matière ? Quel financement ? Quels fournisseurs ? Quelle technologie ? Quel lien avec SYSAT ?
- Plus simplement, LA question que se posent tous les agents est claire : quelles sont les limites ???

**Cette liste des questions n'est pas exhaustive, et le rôle du GT, tel que le SNNA/FO l'avait envisagé, était de répondre aux questions pour apporter un cadre général à une introduction réussie et acceptée de la technologie Remote Tower en France !**

La DSNA a fait un autre choix, celui d'essayer, de tester en situation réelle (et là, certaines OS n'évoquent pas de possibilités d'Xpés), « sans se brider » comme on nous l'a annoncé au premier GT mais surtout sans égard vis à vis des agents et sans attendre les GM et les AMC de l'EASA prévues cette année.

Cette deuxième réunion du GT DAT démontre donc clairement que la DSNA ne réponds pas aux questions posées par les contrôleurs tant sur le plan réglementaire que social.

**Le SNNA/FO exige un recadrage immédiat de ce GT dans l'intérêt non seulement des agents, mais également de la réussite du projet DAT en France !**

Vos représentants : Raynald DROLEZ - LFLY / Cédric FAURE – LFCR / Laurence GARCIA – LFBF / Roland PAGNIER - LFL  
 Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
 REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

**Nom & Prénom :**

Date de naissance :

A....., le.....

Corps :

Signature

Affectation :

Adresse professionnelle :

☎ :

Portable :

Email :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail  
 ou par courrier : SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
 33704 MERIGNAC CEDEX**

